

GROUPE OPMEDIC INC.
(la « Compagnie »)

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

ANNEXE 51-102 A3

1. Dénomination et adresse de la Compagnie

Groupe OPMEDIC Inc.
1361, Avenue Beaumont, Suite 301
Montréal, Québec
H2Y 1P5

2. Date du changement important

15 juin 2006.

3. Communiqué

Un communiqué de presse a été émis le 15 juin 2006 par l'entremise de CNW Telbec et est joint en annexe.

4. Résumé du changement important

Groupe OPMEDIC Inc. (« **Groupe OPMEDIC** ») a comparu le 14 juin 2006 avec Warnex Inc. (« **Warnex** ») en Cour supérieure dans le district de Montréal. La Cour a accordé à Warnex une ordonnance de sauvegarde ordonnant à Groupe OPMEDIC, ses administrateurs, dirigeants, représentants, préposés et à quiconque agit en leur nom ou à leur profit de référer exclusivement à Warnex tout échantillon sanguin prélevé chez les patientes de Groupe OPMEDIC pour des fins de dépistage prénatal à l'exception des échantillons sanguins requis par les patientes s'étant déjà soumises en date de ce jour au teste de dépistage prénatal concurrent de premier trimestre et devant se soumettre, le cas échéant, à une deuxième prise de sang dans le cadre dudit test concurrent.

Groupe OPMEDIC analyse présentement les divers scénarios qui s'offrent à elle suite à l'émission de l'ordonnance de sauvegarde qui est valable jusqu'au 13 octobre 2006, à cette date les parties devront comparaître à nouveau.

5. Description circonstanciée du changement important

Groupe OPMEDIC Inc. (« **Groupe OPMEDIC** ») a comparu le 14 juin 2006 avec Warnex Inc. (« **Warnex** ») en Cour supérieure dans le district de Montréal. La Cour a accordé à Warnex une ordonnance de sauvegarde ordonnant à Groupe OPMEDIC, ses administrateurs, dirigeants, représentants, préposés et à quiconque agit en leur nom ou à leur profit de référer exclusivement à Warnex tout échantillon sanguin prélevé chez les patientes de Groupe OPMEDIC pour des fins de dépistage prénatal à l'exception des échantillons sanguins requis par les patientes s'étant déjà soumises en date de ce jour au

teste de dépistage prénatal concurrent de premier trimestre et devant se soumettre, le cas échéant, à une deuxième prise de sang dans le cadre dudit test concurrent.

Groupe OPMEDIC analyse présentement les divers scénarios qui s'offrent à elle suite à l'émission de l'ordonnance de sauvegarde qui est valable jusqu'au 13 octobre 2006, à cette date les parties devront comparaître à nouveau.

6. Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement

S/O

7. Information omise

S/O

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter Mme Sylvie Milliner, Directrice, Communications et relations avec les investisseurs, au (514) 345-8535, poste 258, smilliner@groupeopmedic.com ou M. Jean-Marc Lachance, Chef des finances et Vice Président, Finances, (514) 345-8535, poste 260, jmlachance@groupeopmedic.com.

9. Date de la déclaration

16 juin 2006.

ANNEXE

Le Groupe OPMEDIC annonce un développement dans son différend avec Warnex Inc.

17:49 EDT Thursday, June 15, 2006

/NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS
NI DISTRIBUER AUX

ÉTATS-UNIS/

MONTRÉAL, le 15 juin /CNW Telbec/ - Le Groupe OPMEDIC Inc. ("Groupe OPMEDIC") (TSX : "OMG"), société de services de soins de santé offrant des installations et des services aux patients et aux chirurgiens, annonce qu'elle a comparu hier avec Warnex Inc. ("Warnex") en Cour supérieure dans le district de Montréal. La Cour a accordé à Warnex une ordonnance de sauvegarde ordonnant à Groupe OPMEDIC, ses administrateurs, dirigeants, représentants, préposés et à quiconque agit en leur nom ou à leur profit de référer exclusivement à Warnex tout échantillon sanguin prélevé chez les patientes de Groupe OPMEDIC pour des fins de dépistage prénatal à l'exception des échantillons sanguins requis par les patientes s'étant déjà soumises en date de ce jour au teste de dépistage prénatal concurrent de premier trimestre et devant se soumettre, le cas échéant, à une deuxième prise de sang dans le cadre dudit test concurrent.

Groupe OPMEDIC analyse présentement les divers scénarios qui s'offrent à elle suite à l'émission de l'ordonnance de sauvegarde qui est valable jusqu'au 13 octobre 2006, à cette date les parties devront comparaître à nouveau.

Renseignements concernant le GROUPE OPMEDIC

Le GROUPE OPMEDIC est une compagnie constituée sous le régime des lois de la province de Québec qui offre des services de soins de santé, y compris des installations et des services en matière de chirurgie aux patients et aux chirurgiens (par l'intermédiaire de sa division OPMEDIC), des traitements de fertilité, de l'imagerie médicale, des analyses en laboratoire et des procédures de diagnostics (par l'intermédiaire de sa division PROCREA Cliniques) et des services de congélation de sperme en banque (par l'intermédiaire de sa filiale PROCREA Centre de Cryoconservation). Les actions ordinaires du GROUPE OPMEDIC se négocient à la